

COLLOQUE AUTOSURVEILLANCE 2019

Fonctionnement des systèmes d'assainissement : l'arrêté du 21 juillet 2015... esprit et pratiques

Cet évènement national se tiendra les 5 et 6 février 2019 à la Cité de l'eau et de l'assainissement de Colombes. Organisé par le groupe de travail « Hydrologie urbaine » de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee) et la Société hydrotechnique de France (SHF), il s'adresse aux collectivités et à leurs partenaires en recherche d'informations, de supports techniques et d'échanges sur la mise en œuvre de l'arrêté d'autosurveillance du 21 juillet 2015.

Le bon fonctionnement du système d'assainissement et la maîtrise des rejets d'eaux usées au milieu naturel par temps de pluie mobilisent l'ensemble des acteurs de l'eau. Cette mobilisation s'est intensifiée avec la parution de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif. Ce texte fait référence en matière de conception, d'autosurveillance, de diagnostic et de conformité des systèmes d'assainissement.

Des commentaires techniques relatifs à cet arrêté, dont certains sont encore à paraître, précisent les objectifs attendus vis-à-vis de l'autosurveillance et du diagnostic permanent. Ceux-ci induisent un changement des méthodes de travail des maîtres d'ouvrage. Ainsi, le colloque autosurveillance co-organisé par l'Astee et la SHF proposera un lieu d'échanges sur des retours d'expérience pour répondre aux nombreux questionnements des maîtres d'ouvrage.

Un évènement par et pour les maîtres d'ouvrage

Suite à un sondage diffusé large-

ment auprès des maîtres d'ouvrage, le groupe de travail propose un évènement qui :

- leur permettra de faire remonter leurs difficultés de mise en œuvre de l'arrêté ;
- leur présentera des solutions à ces difficultés à travers des retours d'expérience d'exploitants, de laboratoires de recherche, de bureaux d'études, ... ;
- sera l'occasion d'explications et interprétations de l'arrêté par les services de l'État ;
- favorisera le partage sur les opportunités et améliorations dans la gestion du réseau induites par la mise en œuvre de l'arrêté.

Cela sera traité en sessions plénières organisées en quatre thématiques :

- 1- Enjeux et opportunités de l'autosurveillance et du diagnostic permanent ;
- 2- Normalisation des dispositifs et enjeux de la mesure ;
- 3- Critères de conformité du système d'assainissement à l'échelle d'une agglomération et enjeux sur les milieux récepteurs ;
- 4- Apport de la modélisation 1D & 3D. Une nouvelle forme d'échange y

sera également proposée avec une session « speed-solution » où des problèmes techniques d'exploitation seront exposés de manière décomplexée pour partager et chercher ensemble des pistes de solutions.

Un évènement jalon de productions scientifiques et techniques

Un nouveau groupe de travail à l'Astee vise à produire des supports aux collectivités pour la mise en place de leur démarche de diagnostic permanent. Les travaux de ce groupe se nourriront des présentations du colloque autosurveillance ainsi que des journées à venir de l'Astee section Hauts-de-France (20 novembre à l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTP) de Valenciennes) et section Sud-Ouest (28 mars 2019). Ce groupe présentera ses premières avancées à l'occasion de la conclusion du colloque autosurveillance.

Le groupe de travail SHF/Astee Hydrologie Urbaine

Programme et inscription : www.astee.org/evenement/colloquegthu2019/